dorsal
le service public du numérique en Limousin

Dossier de presse

9 mars 2023

La fibre publique en Limousin : bilan et perspectives

+ de 200 000 foyers raccordables !

Région Nouvelle-Aquitaine · Corrèze le Département · la Creuse le Département · département Haute-Vienne · VOS INTERCOMMUNALITÉS · Plan France Très Haut Débit · Union européenne · NATHD La fibre en Nouvelle-Aquitaine

Les collectivités limousines réunies pour échanger sur le service public de la fibre

Ce jeudi 9 mars 2023,

***Jean-Marie Bost,** Président de DORSAL et conseiller départemental de la Haute-Vienne,*
***Mathieu Hazouard,** Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine et Président de NATHD,*
***Hélène Rome,** Vice-Présidente du Département de la Corrèze,*
***Hélène Faivre,** Vice-Présidente du Département de la Creuse,*
*et **les membres du bureau de DORSAL***

*organisent **une conférence de presse** à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine - Maison de Limoges.*

*L'occasion de célébrer la 200 000e ligne de fibre optique publique livrée **en Limousin par DORSAL** et de faire **un bilan des déploiements** du réseau public. L'occasion aussi de se projeter sur **les nouveaux enjeux du service public du numérique** en Limousin.*

Un grand projet public financé par vos collectivités

Un projet réalisé par

En partenariat

Avec le soutien de

Sommaire.

1 Le déploiement de la fibre en Limousin, une réalité

2 Corrèze : le Département 100% fibré en zone publique

3 Creuse : Dernière ligne droite

4 Haute-Vienne : Déploiement public terminé

5 Sites stratégiques et entreprises : poursuite des déploiements et services spécifiques

6 Faire vivre le réseau fibre après sa construction

7 L'adduction des constructions individuelles

8 Le modèle économique de la fibre à ajuster

9 Le décommissionnement du cuivre

10 Le service public du numérique en Limousin en quelques dates clés

11 Glossaire

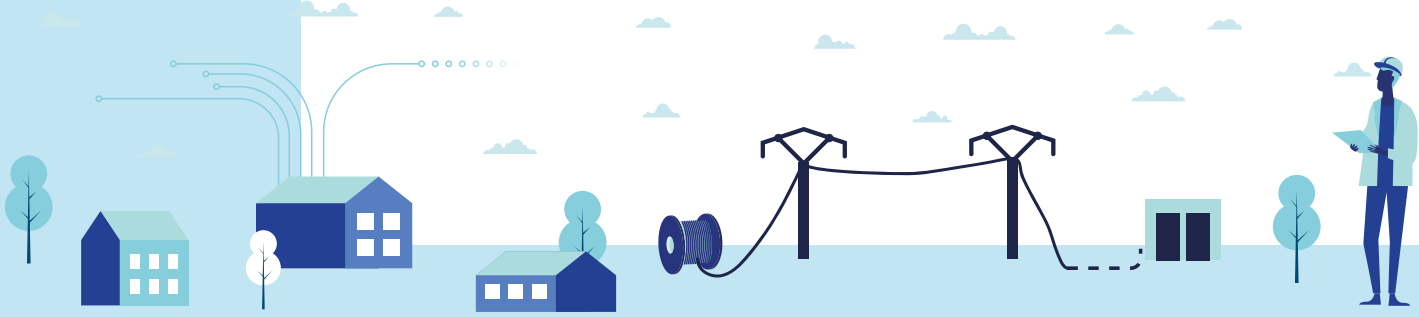

Édito.

En 2002, commençait l'aventure DORSAL. ***Aujourd'hui, près de 90% du réseau public de fibre optique est déployé.*** *La Corrèze et la Haute-Vienne sont désormais 100% fibrés, quand les derniers kilomètres sont en cours de déploiement en Creuse.* ***Le calendrier est tenu, le budget maîtrisé, les raccordements nombreux, c'est un véritable succès !***

Grâce à la mobilisation collective, ***le service public du numérique en Limousin est devenu réalité.*** *Un atout stratégique pour booster l'attractivité de nos territoires, développer l'emploi, accélérer la croissance internationale des entreprises, faciliter le télétravail, simplifier le quotidien des habitants et se tenir prêts à accueillir les usages innovants qui se profilent à l'horizon (objets connectés, services dématérialisés...).*

Cet immense défi, nous l'avons relevé tous ensemble ! *Je tiens, ainsi, à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à cet ambitieux chantier : les collectivités territoriales qui ont mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires ;* ***l'équipe DORSAL****, étoffée au fil des années, qui a fait preuve d'un engagement sans faille ;* ***Robert SAVY****, ancien président de la Région Limousin, à l'initiative du projet ; mes prédécesseurs* ***Michel VERGNIER et Alain LAGARDE*** *qui, avant moi, ont mis toute leur énergie au service sa réalisation ;* ***l'État et l'Europe*** *qui nous ont apporté leur soutien ;* ***les entreprises locales et nationales*** *qui ont construit notre réseau ;* ***les médias*** *qui ont régulièrement communiqué sur l'avancée des déploiements et mis en lumière nos engagements.*

La fin des déploiements amorce l'écriture d'une nouvelle histoire : *l'exploitation du réseau avec notre partenaire délégataire NATHD, le retour sur investissement grâce à la location de notre infrastructure aux fournisseurs d'accès à internet... Et l'émergence de nouveaux enjeux : la maintenance et l'extension du réseau aux nouvelles constructions, l'évolution nécessaire du modèle économique de la fibre publique, l'accompagnement des raccordements dans un contexte de décommissionnement du cuivre annoncé par Orange.*

Ces nouveaux défis, nous continuerons à les relever ensemble pour construire l'avenir du service public du numérique en Limousin !

Jean-Marie Bost
Président du Syndicat mixte DORSAL

1 Le déploiement de la fibre en Limousin, une réalité

Accéder à un très haut débit de qualité partout en Limousin, en intervenant là où les opérateurs privés n'ont pas déclaré leur intention de déployer la fibre : c'était l'ambition des collectivités limousines, lorsqu'elles ont créé DORSAL. Une partie importante du chemin est désormais parcourue, avec déjà + de 200 000 lignes construites, soit 90% du réseau fibre public déployé !

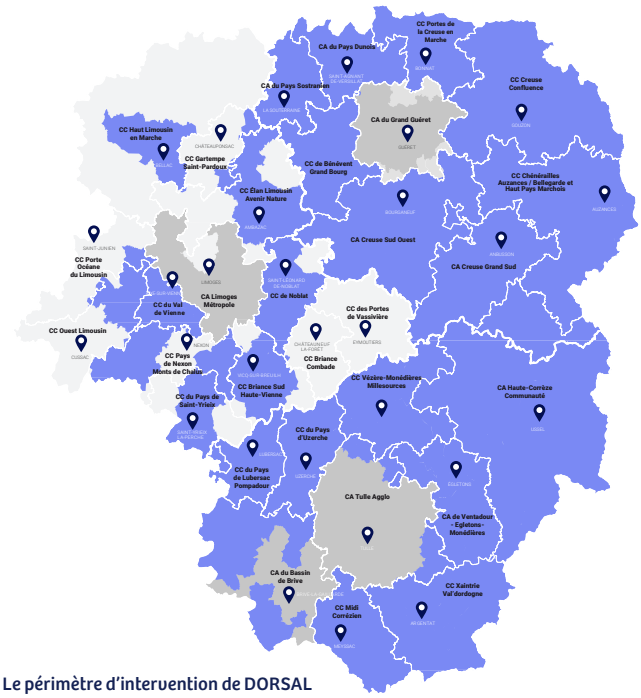

Le périmètre d'intervention de DORSAL

ZONE RIP (Réseau d'Initiative Publique)
Déploiement DORSAL

ZONES DE DÉPLOIEMENT PRIVÉ
Zone AMII
Extension Zone AMII
AMEL

Un immense défi technique

La fibre optique en Limousin est un grand chantier, **comparable au déploiement des réseaux téléphonique ou électrique** à leur époque.

En moins de 10 ans (contre plusieurs décennies pour déployer l'électricité), **le défi est en passe d'être relevé sur la zone d'initiative publique,** avec la fin des déploiements en Corrèze et en Haute-Vienne et l'accélération des travaux en Creuse.

Un investissement 100% public

Le déploiement de la fibre représente **un investissement de 390 millions d'euros,** cofinancé par l'Europe, l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, les Départements et intercommunalités de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

Région Nouvelle-Aquitaine · Corrèze le Département · la Creuse le Département · département Haute-Vienne

VOS INTERCOMMUNALITÉS · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · UNION EUROPÉENNE

L'OBJECTIF

230 000 foyers ou locaux d'activité à raccorder, *soit autant de lignes optiques à construire*

19 000 km de câbles à déployer

Près de ***600 locaux techniques à installer***

AUJOURD'HUI

205 778 lignes livrées

67 786 lignes raccordées à la fibre, ou en cours de raccordement *tous opérateurs confondus*

Chaque mois, ***2 500 nouveaux abonnés*** *environ en Limousin (moyenne 2022)*

Une solidarité territoriale !

Le coût moyen par ligne déployée est de 1 700€.

Sur ce montant total, les Départements et les intercommunalités financent une participation forfaitaire de 300 € par ligne déployée. Une somme identique sur tout le territoire limousin, quel que soit le coût de déploiement réel.

Le reste est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'Union européenne.

1

Un grand chantier, deux jalons

La construction du réseau public de fibre optique s'est organisée en deux jalons, dont les rythmes et objectifs ont été préalablement définis avec les Départements.

Le premier jalon s'est achevé en 2021. Il a permis la construction de plus de 160 000 lignes via deux marchés de travaux attribués, en 2018, à **Axione Bouygues Énergies Services et EHTP/SCOPELEC**, divisés en 5 lots géographiques :

- 1 lot en Creuse (27 000 lignes), confié à Axione Bouygues Énergies Services ;
- 1 lot en Haute-Vienne (30 000 lignes), confié à Axione Bouygues Énergies Services
- 3 lots en Corrèze :
  - > 2 lots de 30 000 lignes chacun confiés à Axione Bouygues Énergies Services ;
  - > 1 lot de 30 000 lignes confié à EHTP/Scopelec.

Le second jalon, attribué à Axione en 2020, a permis de finaliser le déploiement public en Haute-Vienne (16 000 lignes) en 2022 et se poursuit actuellement en Creuse (50 000 lignes, fin prévue en 2024).

90% des déploiements sont réalisés au 1er mars 2023

En 2024 tous les limousins de la zone d'initiative publique seront raccordables à la fibre !

Un réseau exploité par NATHD

Construit par DORSAL, **le réseau public fibre est exploité par la société publique locale (SPL)** NATHD qui intervient dans 7 départements de Nouvelle-Aquitaine : la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne, mais aussi la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Charentes. **Cette structure innovante, 100% publique**, permet de maîtriser de A à Z les réseaux fibre d'initiative publique.

NATHD
La Fibre en Nouvelle-Aquitaine

Son rôle :

- **Commercialiser le réseau** construit par DORSAL auprès des opérateurs fournisseurs d'accès internet ;
- **Assurer l'entretien et la maintenance du réseau.**

Des outils pour suivre l'avancée du déploiement et tester son éligibilité

- **Une carte interactive est disponible** sur **dorsal.fr** pour visualiser en quelques clics le calendrier de déploiement de la fibre et connaître la date prévisionnelle d'ouverture à la commercialisation à domicile.

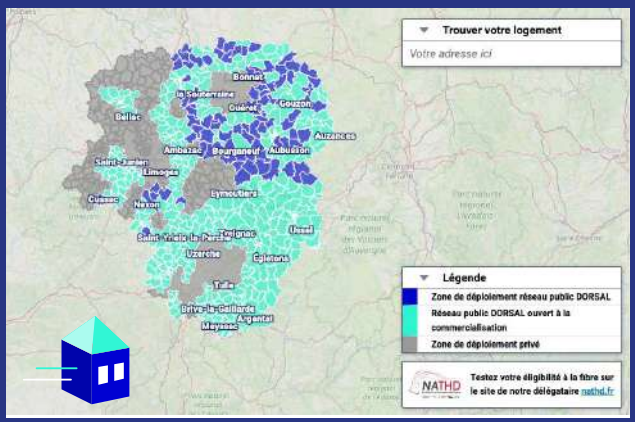

- **Un test d'éligibilité** à l'adresse est quant à lui accessible sur **nathd.fr.** ainsi que la **liste des opérateurs fournisseurs d'accès internet** proposant des offres fibre sur le réseau (particuliers ou professionnelles).

2 La Corrèze 100% fibrée en zone publique

Zone d'initiative publique déployée par DORSAL - **Ouverte**

Zone AMII - déploiement privé

Le Département de la Corrèze a engagé en juillet 2016 un ambitieux programme d'aménagement numérique du territoire "**Corrèze 100% fibre 2021**", réalisé sous maîtrise d'ouvrage DORSAL et répondant à 3 objectifs :

- Raccorder tous les Corréziens à la fibre d'ici 2021 ;
- Débuter le déploiement par les zones les moins bien desservies actuellement ;
- Trouver le financement de la globalité du projet.

L'objectif : proposer aux particuliers et aux entreprises un accès à de nombreux services, notamment l'internet, la téléphonie, la vidéo et l'échange de données via un réseau de communications électroniques très haut débit, en fibre optique, dans les zones délaissées par les opérateurs privés.

Le déploiement de la fibre dans la zone d'initiative publique est terminé depuis juin 2021.

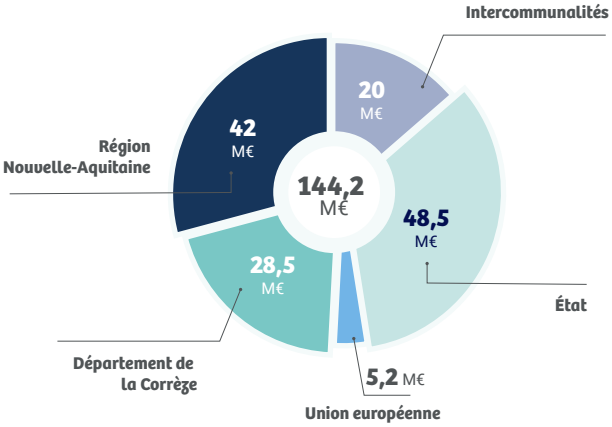

230 communes en zone de déploiement public

8 500 kilomètres de fibre déployés

102 322 lignes en exploitation
dont **35 132 raccordées** ou en cours de raccordement

144 millions € investis

Pascal Coste,
Président du Département
de la Corrèze

« En 2016, le Département a pris la décision d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit avec le programme « Corrèze 100% Fibre 2021 », fruit de l'engagement collectif de tous les partenaires publics. Après 42 mois de travaux de 2018 à juin 2021 et la construction de 102 000 prises la Corrèze est aujourd'hui 100% fibrée en zone publique. Très attendue, la fibre rencontre un franc succès avec déjà plus de 35 000 abonnements souscrits.

En parallèle, le Département s'engage dans l'accompagnement des Corréziens vers les nouveaux usages du numérique pour valoriser ce nouveau réseau, facteur de productivité et d'attractivité pour tous sur notre territoire. »

3 Dernière ligne droite pour la Creuse

la CREUSE le Département

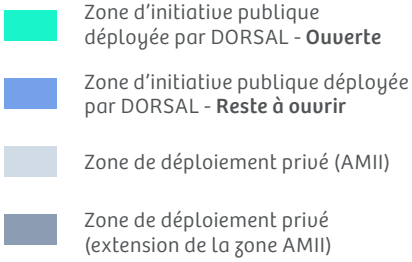

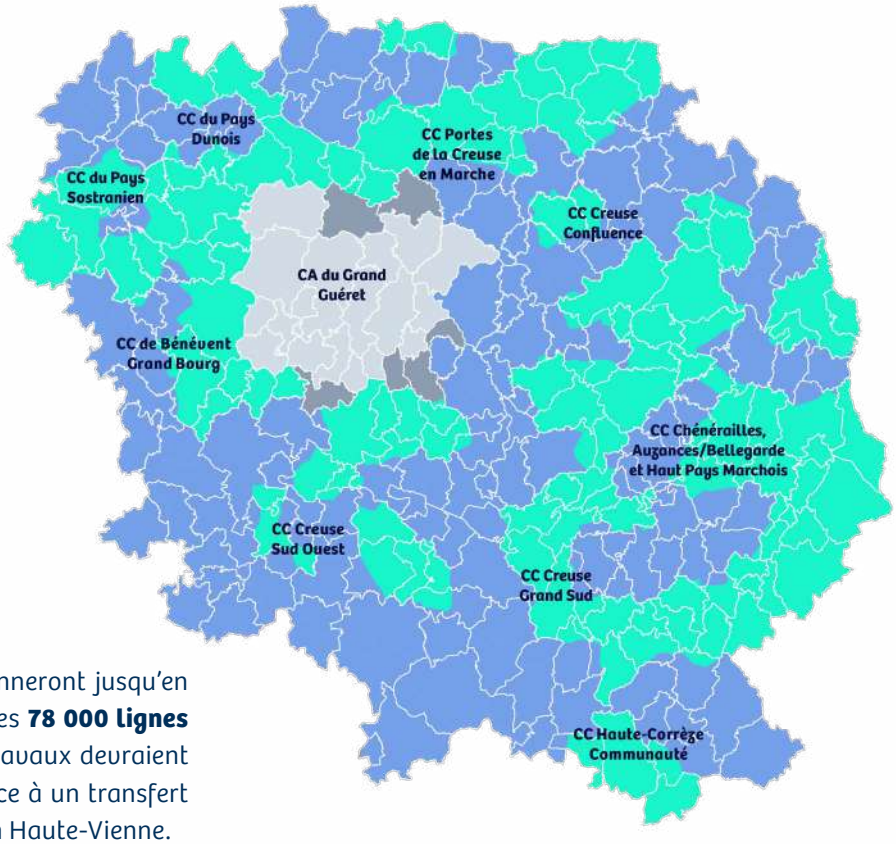

En Creuse, les déploiements s'échelonneront jusqu'en 2024 pour finaliser la construction des **78 000 lignes en zones d'initiative publique**. Les travaux devraient s'accélérer dans les mois à venir, grâce à un transfert des équipes auparavant mobilisées en Haute-Vienne.

Au plus tard, d'ici fin 2024, les travaux seront terminés. 100% des Creusois, entreprises et particuliers, pourront ensuite accéder au très haut débit.

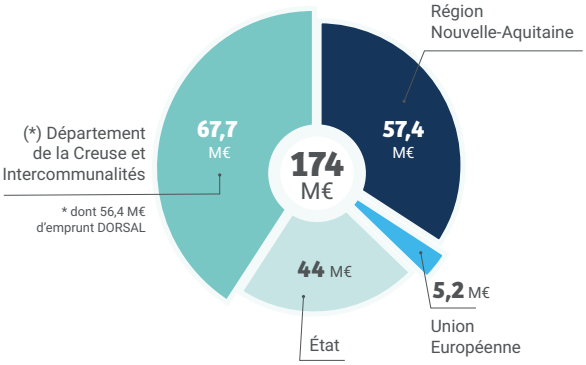

231 communes en zone de déploiement public

7 500 kilomètres de fibre à déployer
dont **+ de 60%** déjà réalisés

49 370 lignes en exploitation
dont **12 915** raccordées ou en cours de raccordement

174 millions € investis

Hélène Faivre,
Vice-présidente du Département de la Creuse en charge du numérique et des mobilités

« Aujourd'hui, plus qu'hier encore, être connecté au reste du monde est une nécessité pour se former à distance, télétravailler ou même rester en contact avec ses proches. Pour un territoire tel que le nôtre, c'est également un enjeu d'attractivité, le signe positif d'un territoire qui sait s'adapter. Cette évolution des pratiques passe inévitablement par le déploiement de la fibre optique : un chantier colossal, mais indispensable. C'est un engagement que nous avons pris, avec la promesse d'un territoire 100% fibre d'ici à 2024 pour un investissement public s'élevant, tous financeurs confondus, à 174M€ en Creuse. Cinq ans après l'engagement de ce chantier, l'objectif de création de 78 000 lignes de fibres optiques en Creuse (hors zones AMI) est atteint à près de 60%. »

4 Déploiement public terminé en Haute-Vienne

département Haute-Vienne

En Haute-Vienne, DORSAL a déployé plus de 50 000 lignes optiques en zone d'initiative publique, soit autant de foyers ou locaux d'activité déjà éligibles à la fibre !

Sur le reste du territoire, l'opérateur privé Orange s'est engagé à déployer les lignes en zone AMII à fin 2022 et celles en zone AMEL à fin 2024.

Le déploiement en zone AMEL, initialement en zone publique, a été confié par DORSAL à Orange en 2019, à la demande du Département de la Haute-Vienne.

DORSAL veille à la meilleure articulation possible avec le projet public.

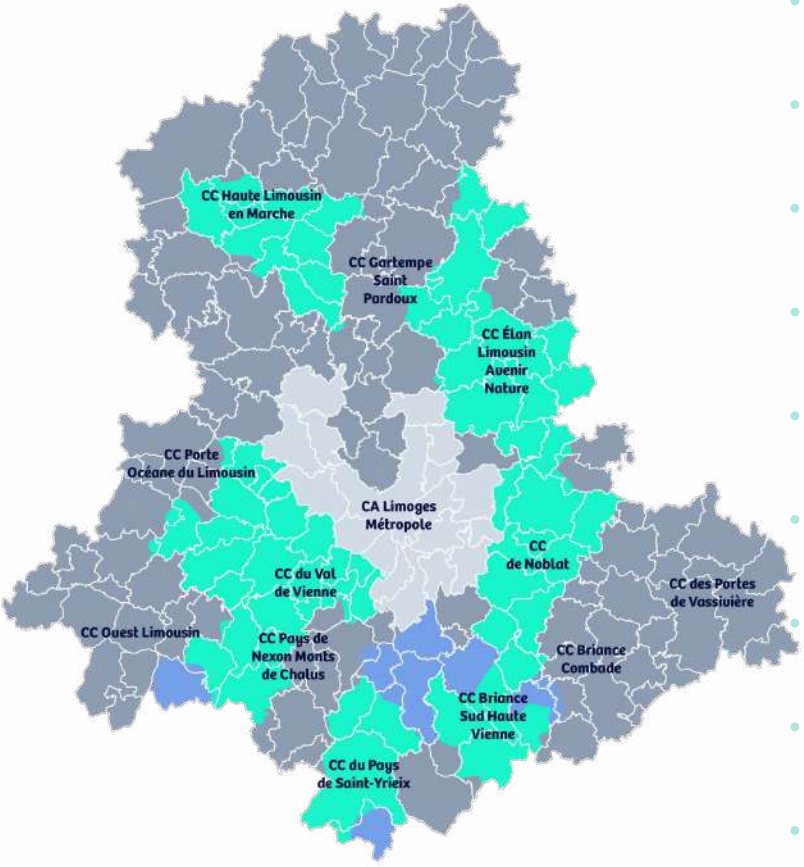

- Zone d'initiative publique déployée par DORSAL - **Ouverte**
- Zone d'initiative publique déployée par DORSAL - **en gel commercial (travaux terminés - ouverture dans quelques semaines)**
- Zone de déploiement privé (AMII)
- Zone de déploiement privé (AMEL)

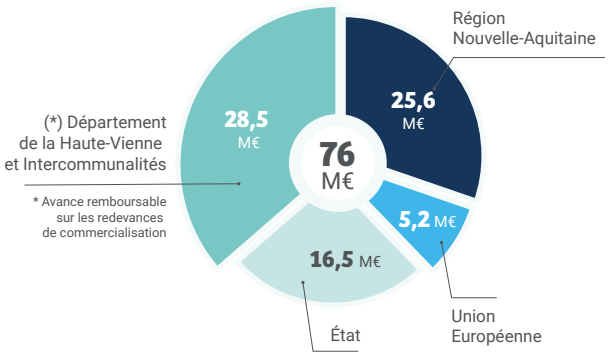

85 communes en zone de déploiement public

3 500 kilomètres de fibre déployés

54 086 lignes en exploitation
dont **19 739** raccordées ou en cours de raccordement

76 millions d'€ investis

Jean-Claude Leblois,
Président du Département
de la Haute-Vienne

« Travailler à distance, se soigner via les téléconsultations, se divertir et rester connecté au monde... dans tous ces cas de figure la Fibre est devenue le nouveau standard de connexion. Pour les foyers et les entreprises, la révolution numérique impose l'accès à une connexion internet rapide, il s'agit là d'un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de compétitivité économique. En Haute-Vienne, la livraison de la fibre jusqu'au domicile des Haut-Viennois repose notamment sur la complémentarité et l'équilibre entre déploiements publics et privés (assurés par l'opérateur-constructeur Orange).

Il se poursuit actuellement pour atteindre l'objectif de raccordement de 100% des foyers à la fibre d'ici 2024. »

5 Sites stratégiques et entreprises, poursuite des déploiements et services spécifiques

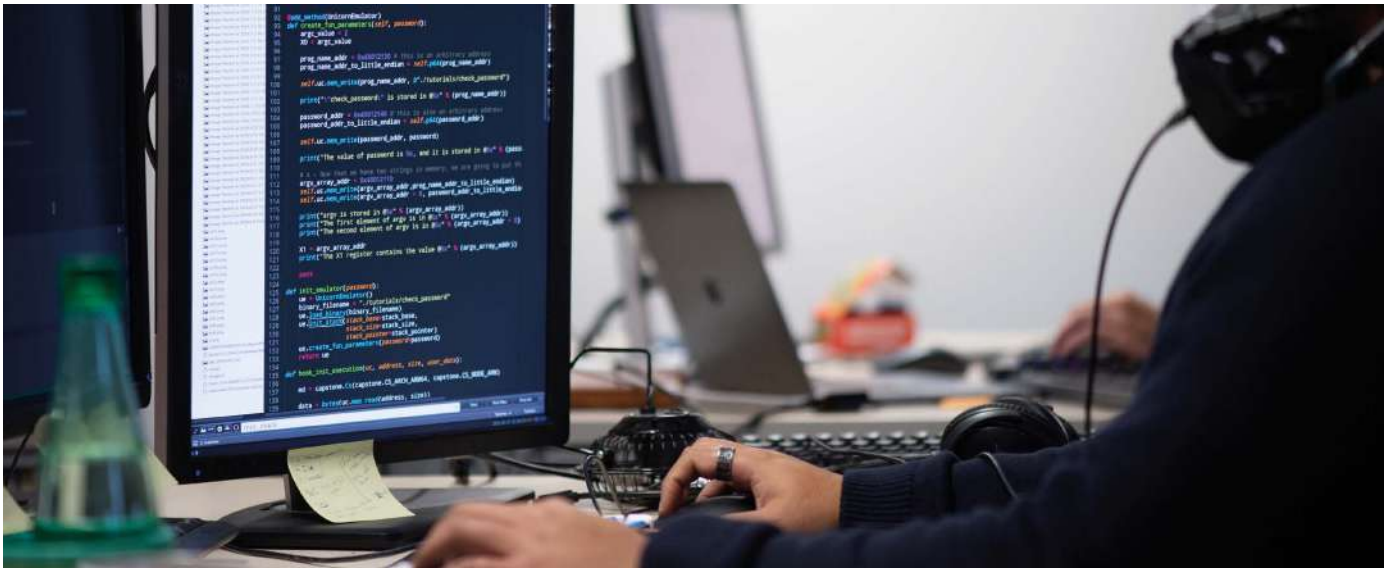

Le raccordement des sites stratégiques

Sur les secteurs où les déploiements fibre jusqu'à la maison ne sont pas encore achevés, DORSAL poursuit les raccordements d'entreprises et d'équipements stratégiques isolés.

Selon les cas, les travaux sont réalisés **sous maîtrise d'ouvrage de DORSAL ou par son délégataire Axione Limousin** dans le cadre du réseau public de 1ère génération.

Ces opérations sont généralement cofinancées par les collectivités locales concernées et Axione Limousin.

Un serveur d'éligibilité dédié aux entreprises

Pour accompagner la transition numérique des entreprises, NATHD, en charge de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public fibre propose **un outil d'éligibilité en ligne dédié aux professionnels.** En renseignant leur adresse postale, les entreprises peuvent tester leur accès au réseau, identifier la vitesse de débit et les services fibre nécessaires à leurs activités. L'objectif : **les accompagner pour préciser leurs besoins et les orienter pour choisir l'offre la plus adaptée, parmi les 49 opérateurs présents sur le réseau DORSAL.**

+ Des offres dédiées aux professionnels

Évolutivité du débit ou des services, temps d'intervention et de rétablissement garanti en cas de panne... différentes offres pour les professionnels sont accessibles sur le réseau DORSAL.

La liste des opérateurs proposant des offres professionnelles est disponible sur *nathd.fr* et *axione-limousin.fr*.

À noter que certaines entreprises se raccordent également sur le réseau FTTH (fibre à la maison) lorsqu'il est accessible.

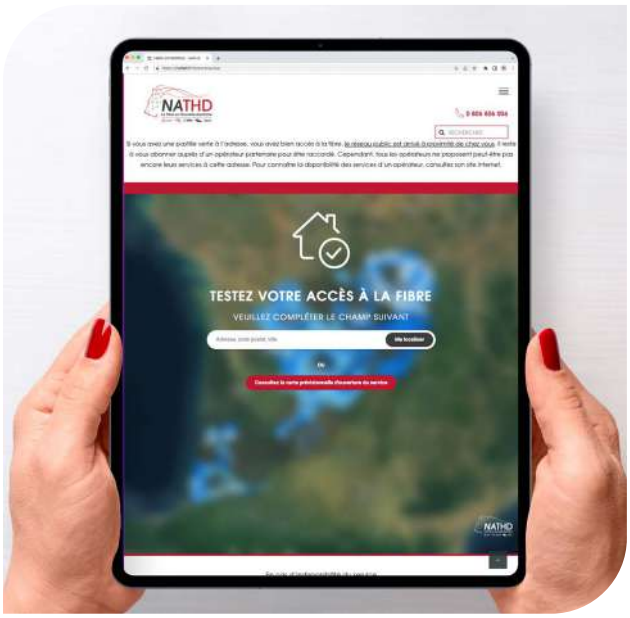

6 Faire vivre le réseau fibre après sa construction

Alors que les efforts se poursuivent pour finaliser les déploiements, DORSAL et son délégataire NATHD sont mobilisés pour faire vivre le réseau public de fibre optique au quotidien. Qualité du service à l'usager, raccordement final, sécurisation et entretien de l'infrastructure, adduction des nouvelles constructions… Le point sur les défis liés à l'exploitation et à la commercialisation du réseau public de fibre optique.

Accompagnement des usagers

Un numéro d'assistance téléphonique, mis en place par NATHD, disponible de 8h à 20h en semaine permet d'informer et d'orienter le public. **Un véritable outil de pilotage de la relation usager et de résolution des problèmes techniques.**

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

***9 738** demandes gérées depuis 2018*

Entretien régulier et interventions d'urgence

Pour limiter au mieux les incidents, le réseau de fibre optique fait l'objet d'une **surveillance en continu** depuis les postes de contrôle mais aussi grâce à des **visites terrain** permettant de vérifier l'état des équipements (poteaux, locaux techniques, armoires de rue…).

Des équipes interviennent également en cas de dommage signalé sur **l'outil Dommage Réseau**, accessible sur nathd.fr

***1 563** dommages réseau résolus en 2022*
(434 avec impact client)
***12** jours de délai moyen de rétablissement*
(10,5 avec impact client)

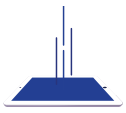

Raccordement sous surveillance

Le raccordement final du logement est réalisé une fois que l'usager s'est abonné à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à internet (FAI). **La plupart du temps, il est réalisé par le FAI** si l'abonné a souscrit une offre auprès de Bouygues Télécom, Orange, SFR ou Free. Plusieurs audits ont démontré **que la qualité générale de service des raccordements était au rendez-vous.**

Si l'abonnement est souscrit auprès d'un opérateur professionnel ou « de proximité », NATHD assure le raccordement final via son concessionnaire La Fibre Nouvelle-Aquitaine

***+ de 95%** des raccordements réalisés sans difficulté majeure dans un délai moyen de **27** jours*
***+ de 500 raccordements** réalisés en moyenne chaque semaine.*

Dévoiements et enfouissements

Lorsqu'une collectivité décide de construire un rond-point ou réaménage un espace public, **des travaux de génie civil sont parfois nécessaires pour dévier le réseau fibre en place.**

Parallèlement, lorsque les syndicats d'Energie décident d'**enfouir les lignes électriques aériennes** servant aussi de supports à la fibre, DORSAL participe au financement des travaux. Ces enfouissements **devraient s'intensifie**r ces prochaines années, en lien avec les réflexions nationales visant à améliorer la résilience des réseaux, face aux aléas climatiques notamment.

***+ de 200 opérations d'enfouissement / dévoiement** réalisées depuis 2020*

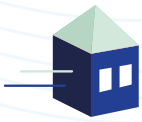

Desserte des nouvelles constructions

Pour garantir un service public universel de la fibre, **des extensions de réseau sont régulièrement réalisées** sur les zones déjà desservies, pour raccorder les nouvelles zones d'activités ou d'aménagement urbains.

DORSAL a également en charge, sur le domaine public, **l'organisation des travaux d'adduction télécom des nouvelles constructions individuelles ou des habitations jamais raccordées au réseau cuivre historique** (+ d'info p.6).

Concernant les adductions existantes réalisées par France Télécom/Orange en « pleine terre », il peut aussi être nécessaire de créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour permettre le raccordement fibre.

***+ de 500 opérations d'adduction** de constructions nouvelles ou anciennes réalisées depuis 2020*

NATHD
La Fibre en Nouvelle-Aquitaine

7 L'adduction des constructions individuelles

Toute construction neuve ou habitation jamais raccordée au réseau cuivre historique doit réaliser des travaux d'adduction permettant le raccordement entre le réseau fibre déployé sur le domaine public et le point d'entrée du bâtiment ou de la parcelle. Cette logique s'applique également pour l'accès aux réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité.

Qui fait quoi ?

Les travaux d'adduction à la fibre se décomposent en 3 parties :

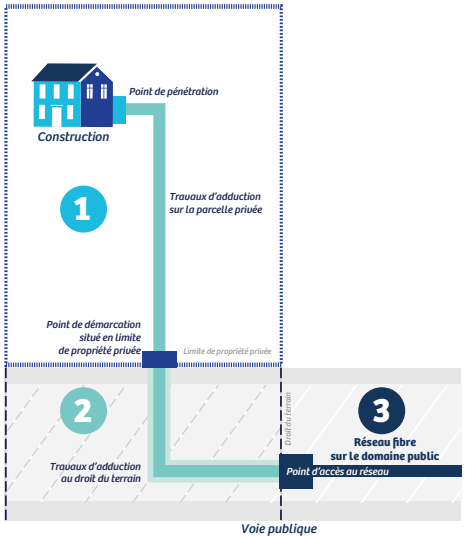

1. Les travaux réalisés sur la parcelle privée.
Ils sont exclusivement à la charge du propriétaire.

2. Les travaux réalisés sur le domaine public, au droit du terrain.
Ces travaux sont normalement à la charge du propriétaire, qui peut les confier à l'entreprise de son choix, ou les faire réaliser par DORSAL (via son délégataire NATHD). Dans ce cas le demandeur participe au financement des travaux, comme pour l'adduction des autres réseaux (eau, gaz...).

3. Les travaux réalisés sur le domaine public, en dehors du droit du terrain.
Ces travaux sont à la charge de DORSAL.

Si la construction se situe en lotissement : C'est au lotisseur de réaliser les travaux d'adduction télécom (parties 1 et 2).

Une participation financière est demandée aux particuliers, depuis le 1er janvier 2023

Jusqu'en décembre 2020, les travaux d'adduction télécom étaient le plus souvent réalisés par Orange, dans le cadre du « service universel du téléphone », avec une participation financière du demandeur. Depuis janvier 2021, ce service universel n'est plus assuré. Dans les zones fibrées, il revient donc à l'Opérateur d'Infrastructure fibre d'assurer l'adduction des logements à son réseau (en l'occurrence DORSAL pour les zones de déploiement public).

Pour pallier une partie des investissements nécessaires à ces adductions, le comité syndical de DORSAL a voté **la mise en place d'une participation financière des particuliers à compter du 1er janvier 2023 :**

- **Un forfait « étude » obligatoire de 300€ TTC**, pour localiser le Point d'Accès Réseau et identifier les travaux à réaliser. Sans cette étude, la ligne ne sera pas considérée comme « commercialisable » lorsque le particulier souhaitera s'abonner, même s'il réalise les travaux lui-même.
- **Un forfait « travaux » de 1 000€ TTC,** pour réaliser les travaux sur le domaine public, au droit du terrain, s'ils sont confiés à DORSAL. Le tarif est forfaitaire, quelle que soit la nature de l'intervention (déploiement aérien ou souterrain, longueur...).

En moyenne, le coût réel des travaux d'adduction télécom d'une habitation s'élève à 3 500 € TTC. Une participation forfaitaire de 1 000 € TTC seulement est demandée par DORSAL.

À titre de comparaison...

Participation financière moyenne des demandeurs pour une adduction

au réseau électrique : **1 845 €**

au réseau gaz : **450 € pour le chauffage**
1 000 € pour l'eau chaude et la cuisson

au réseau d'eau : **2 000 €**

au réseau cuivre historique : **1 500 € en aérien**
2 500 € en souterrain

8 Le modèle économique de la fibre à ajuster

Le modèle économique de la fibre publique s'appuie sur un remboursement des investissements et frais d'exploitation, via les loyers payés par les fournisseurs d'accès internet (FAI) pour utiliser le réseau. Le montant de ces loyers a été défini au niveau national par l'Arcep en 2015.

Or, des études économiques réalisées par des cabinets réputés, confortées par les conclusions de la Commission supérieure du numérique et des postes, démontrent que le tarif de la fibre payé par ces opérateurs commerciaux n'est pas au niveau.

Depuis 2020, les réseaux d'initiative publique, DORSAL et NATHD en tête, sollicitent donc les pouvoirs publics pour résorber ce déséquilibre et disposer de nouveaux moyens à la hauteur des défis d'exploitation. Objectif : maintenir un service public de la fibre de qualité !

Un tarif unique déséquilibré

Un tarif national unique d'accès a été fixé en 2015 par l'Arcep pour permettre aux fournisseurs d'accès internet (FAI) d'utiliser les réseaux fibre d'initiative publique comme celui de DORSAL :

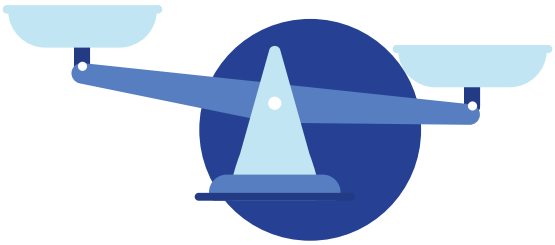

- **un forfait initial de 500€ par ligne**

destiné à financer le coût de construction de la ligne

Or le coût moyen de création d'une ligne optique en zone publique DORSAL est de 1 700€.

- **puis, 5€ par mois et par abonné**

destinés à couvrir les frais d'exploitation du réseau

À titre de comparaison, le tarif d'accès au réseau cuivre (DSL) est de 10€/mois, alors même qu'il sera prochainement retiré par Orange.

Une évolution nécessaire

Mathieu Hazouard
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine
et Président de NATHD

« Pour permettre aux réseaux d'initiative publique de se conformer à la règle d'or budgétaire, en équilibrant les investissements et charges d'exploitation par les recettes de commercialisation, les lignes directrices définies par l'Arcep en 2015 doivent évoluer. DORSAL et NATHD réclament ainsi :

- *une modification tarifaire unilatérale des contrats d'accès ;*
- *la mise en place d'un mécanisme de solidarité nationale pour mieux prendre en compte les coûts supérieurs de construction et d'exploitation dans les territoires ruraux, comme le Limousin. »*

* Arcep : Autorité administrative indépendante de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

9 Vers la fin du réseau cuivre

Orange a annoncé la fin progressive du réseau cuivre à l'horizon 2030-2031. Ce projet appelé « décommissionnement du cuivre » nécessite le raccordement préalable à la fibre des habitants et entreprises du territoire, pour pouvoir continuer d'utiliser leurs services téléphonique et/ou TV-Internet.

Plusieurs communes en Limousin ont été pré-identifiées par Orange pour amorcer ce décommissionnement. Si le calendrier et les modalités sont définis par Orange, DORSAL, NATHD et les départements sont mobilisés pour accompagner cette transition majeure.

Une avancée par étape

Orange prévoit d'intervenir par lot, en commençant par les communes où la fibre est déjà déployée à plus de 95%, où le taux d'activation des lignes cuivre est inférieur à 40% et où au moins 3 opérateurs commerciaux d'envergure nationale proposent leurs offres de services.

DORSAL, NATHD et les collectivités concernées sont consultés par Orange, sur la liste des communes identifiées pour chaque lot.

- **Le 1er lot publié par Orange, prévoit une fermeture technique du cuivre au 31 janvier 2025**. 10 communes corréziennes sont concernées (Albignac, Bassignac le-Haut, Beynat, Beyssac, Chamberet, Darazac, Lanteuil, Saint-Pardoux-Corbier, Soudaine-Lavinadière, Troche) ; ce qui laisse 2 ans aux administrés pour basculer vers la fibre.
- **Un 2e lot prévoit une fermeture technique du cuivre en novembre 2025**. 53 communes de Corrèze et 12 en Haute-Vienne ont été pré-selectionnées par Orange.

DORSAL et le Département de la Creuse ont demandé à ce que des communes creusoises soient également identifiées. Orange s'est engagé à en intégrer dans le 3e lot et a accepté que DORSAL et NATHD puissent soumettre des propositions de communes pour les trois départements limousins, pour le lot 3 et suivants.

À noter que les modalités de retrait des réseaux de lignes cuivre n'ont pas encore été précisées par Orange.

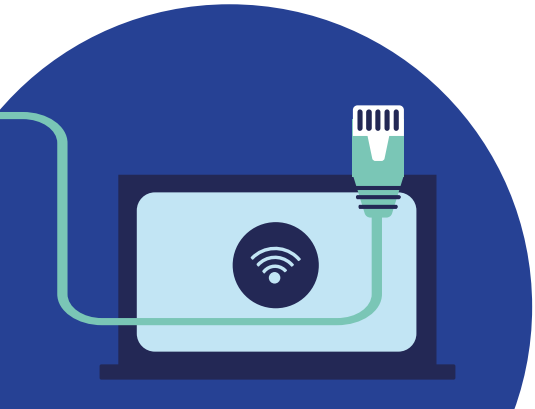

Un dispositif d'accompagnement pour raccorder les habitants concernés à la fibre

Pour accompagner le décommissionnement du cuivre sur les communes identifiées par Orange, **DORSAL et NATHD ont décidé de proposer, en lien avec les communes concernées, une période de raccordement à la fibre, effectué par NATHD**.

Ce dispositif pilote, prémisse potentiel d'un « **service public du raccordement à la fibre** », permettra aux habitants qui n'auraient pas encore fait le choix de la fibre, de raccorder leur habitation gratuitement, sans avoir au préalable, souscrit un abonnement auprès d'un opérateur commercial.

Ces raccordements seront réalisés en dehors du mode de raccordement traditionnel, par les équipes de La Fibre Nouvelle Aquitaine (concessionnaire de service de NATHD), en déployant la fibre jusqu'à l'intérieur du logement. L'habitant n'aura plus qu'à raccorder sa box une fois l'abonnement souscrit.

Ce dispositif test sera mis en place à partir de fin mars sur la commune de Lanteuil en Corrèze.

Un transfert de charges et de responsabilité

Si le remplacement du réseau cuivre par la fibre semble naturel, cela signifie un transfert de responsabilités et de charges de l'opérateur historique Orange vers DORSAL et NATHD, donc un nécessaire transfert de recettes, notamment en ce qui concerne les extensions du réseau vers les nouveaux bâtiments qui étaient auparavant organisées dans le cadre du Service Universel.

10 Le service public du numérique en Limousin en quelques dates clés

Créé en 2002, le syndicat mixte DORSAL est l'outil dont se sont dotées les collectivités limousines pour l'aménagement numérique de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne et garantir l'accès de tous au très haut débit, à l'horizon 2024. Retour sur les étapes clés de son histoire.

Le réseau 1ère génération c'est :

> La desserte en fibre optique des zones d'activités et des sites publics stratégiques (établissements de santé, établissements scolaires, administrations...).

> 171 opérations de montées en débit réalisées par DORSAL, en attendant la généralisation de la fibre, pour augmenter les débits de + de 24 000 foyers

> Le dégroupage des centraux téléphoniques pour offrir aux habitants et usagers un plus large choix d'offres ADSL.

> La résorption des zones blanches ADSL via des technologies alternatives (wimax).

Le réseau 2ème génération c'est le réseau fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), c'est-à-dire celui qui permet de raccorder les logements des particuliers. Les entreprises peuvent aussi souscrire à des offres pro depuis ce réseau dit FTTH.

2002

Création du Syndicat Mixte Dorsal- Études par l'ex-Région Limousin et les Départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, les Villes de Limoges, de Brive, Tulle et Guéret. Le Département de la Corrèze adhère à son tour en 2004

2004 > 2008

Lancement de la construction du réseau dit de 1ère génération à travers une délégation de service public confiée à Axione Limousin

85 millions d'€ de travaux

2009 > 2013

Nouvelle phase de déploiement du réseau de 1ère génération

2 millions d'€ de travaux

> 2011 – Définition par l'État des zones d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII), zones où la fibre est déployée par les opérateurs privés

> 2012 – Vote d'un Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) élaboré sous maîtrise d'ouvrage DORSAL

2013 > 2017

Mise en œuvre d'une phase pilote pour le déploiement du réseau de 2ème génération et la construction d'opérations de montée en débit, poursuite des travaux de raccordement de sites prioritaires réalisés dans le cadre du réseau de 1ère génération

23 millions d'€ de travaux

2017

Adhésion à la SPL Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (NATHD), pour la commercialisation et l'exploitation du réseau de 2ème génération

2018

> Intégration des EPCI dans la gouvernance DORSAL pour positionner les territoires au centre de l'aménagement numérique

> Lancement des marchés de travaux pour le jalon 1 du déploiement du réseau FTTH fibre à la maison

228 millions d'€ de travaux

2020

Lancement des marchés de travaux pour le jalon 2 du déploiement du réseau FTTH fibre à la maison

161 millions d'€ de travaux

2021

Fin du déploiement FTTH en Corrèze

2022

Fin du déploiement FTTH en Haute-Vienne

2024

Fin du déploiement FTTH en Creuse

Glossaire

- **ADSL :** Asymmetric digital subscriber line, technologie permettant d'accéder à internet et à la téléphonie fixe grâce au réseau cuivre
- **ARCEP** : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **FAI** : Fournisseur d'accès à internet
- **FTTH** : Fiber to the Home, réseau fibre jusqu'à l'abonné
- **NATHD** : Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit, exploitant du réseau DORSAL
- **SDAN** : Schéma directeur d'aménagement numérique
- **SPL** : Société publique locale
- **SDTAN** : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
- **WiMAX** : Worldwide interoperability for microwave access, standard de communication qui permettait un accès haut débit via l'émission d'ondes radios
- **Zone AMEL** : zone d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux où une collectivité territoriale lance à un appel d'offres à destination des opérateurs privés pour le déploiement de la fibre optique
- **Zone AMII** : zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement où le réseau de fibre optique est déployé par les opérateurs privés

CONTACT PRESSE
Marie Gantheil
07 61 01 89 65 • *com@dorsal.fr*